



## **LABEL CIRCOLAB®**

### **I- Introduction**

L'Association CIRCOLAB® élabore un référentiel d'évaluation de la démarche d'évaluation du réemploi des matériaux sur les projets de construction ou de rénovation.

Cette démarche a pour objectif de promouvoir les actions de réemploi réalisées par les acteurs de l'acte de construire sur leurs projets.

Le Label CIRCOLAB® et son référentiel apportent une solution en permettant aux maîtres d'ouvrage d'être accompagnés dans leurs projets et de valoriser leurs démarches de réemploi.

### **II- Opérations éligibles**

Le Label CIRCOLAB® s'applique à tous types de projets immobiliers et de typologies (neuf, rénovation lourde, rénovation légère, etc. / immeuble, étage, espace, etc. / tertiaire, commerce, logement enseignement, etc.) sous réserve de respecter la méthodologie définie dans l'outil d'évaluation du Label CIRCOLAB®.

Le porteur du label peut être un maître d'ouvrage public ou privé, un maître d'œuvre mais également une entreprise, qui participe au projet.

La demande de label peut être faite en phase programme, conception, réalisation.

### **III- Intérêt du Label CIRCOLAB®**

Le Label CIRCOLAB® permet aux maîtres d'ouvrage de mesurer de manière objective la démarche de réemploi de matériaux de leurs projets, grâce à un référentiel robuste et éprouvé, et ainsi la faire reconnaître et la valoriser.

#### **Une méthodologie collaborative et reconnue**

Ce label a été élaboré de manière collaborative avec de nombreux représentants de l'immobilier membres de l'association CIRCOLAB® : Il s'appuie sur des outils construits avec des spécialistes de l'économie circulaire et la collaboration des assureurs, du CSTB, et des bureaux de contrôles.

Conçu et développé comme un véritable outil de progression, ce label s'appuie sur des indicateurs objectifs d'impact et cadre les échanges avec toutes les parties prenantes du projet.



### Une performance évaluée et contrôlée

Les outils et méthodes mis à disposition dans le cadre du Label Circolab®, permettent aux acteurs du projet de s'appuyer sur un système d'évaluation qualitatif et quantitatif des actions de réemploi mises en œuvre.

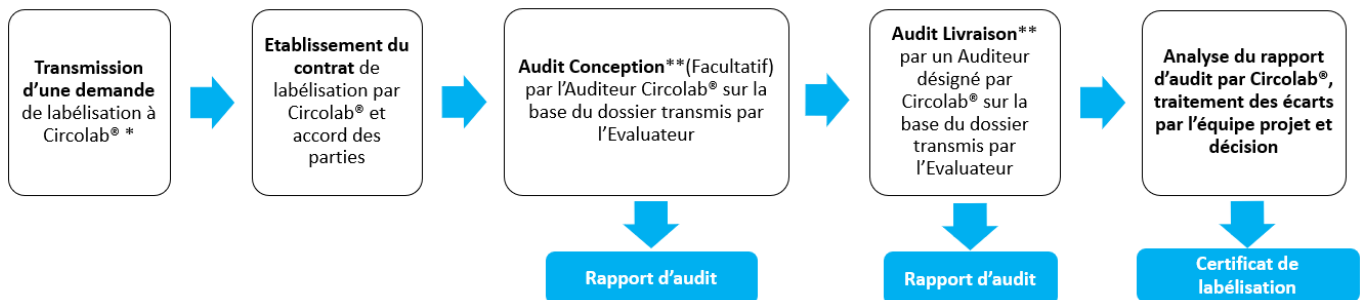
La démarche de labellisation CIRCOLAB® prévoit le contrôle des objectifs et des engagements du maître d'ouvrage dans le respect référentiel.

### Une contribution active dans les changements de pratique au profit de l'économie circulaire

Enfin, ce label est également un moyen pour CIRCOLAB® et les acteurs qui le visent, de :

- Dynamiser la demande des matériaux reconditionnés / réemployés ;
- Standardiser les pratiques et lever les freins existants ;
- Valoriser les meilleures pratiques et les acteurs les plus engagés, et notamment ceux qui anticiperont la réduction carbone imposée par la nouvelle Réglementation Environnementale 2020 ;
- Contribuer à la montée en compétence des acteurs en proposant une méthode structurée et éprouvée.

## IV- Déroulement de la labellisation



\*La demande sera transmise par mail à l'adresse [label@circolab.eu](mailto:label@circolab.eu). Elle devra préciser les éléments suivants concernant le demandeur : nom et adresse, coordonnées du référent ainsi que les éléments suivants concernant le projet : nom et adresse, typologie (usage et neuf/réhabilité), surface, phase à la date de la demande de labellisation.

\*\*Les audits se dérouleront après la signature des marchés de travaux et respectivement après la livraison du projet.



## **V- Niveaux de labellisation**

Le Label CIRCOLAB® propose cinq niveaux de labellisation comme il suit :

- 1<sup>er</sup> niveau : respect de toutes les exigences obligatoires ;
- 2<sup>ème</sup> niveau : exigences obligatoires et  $0\% < \text{Points validés} < 20\%$  des points applicables ;
- 3<sup>ème</sup> niveau : exigences obligatoires et  $20\% \leq \text{Points validés} < 50\%$  des points applicables ;
- 4<sup>ème</sup> niveau : exigences obligatoires et  $50\% \leq \text{Points validés} < 70\%$  des points applicables ;
- 5<sup>ème</sup> niveau : exigences obligatoires et  $\text{Points validés} \geq 70\%$  des points applicables ;

## **VI- Exigences du Label CIRCOLAB®**

Le référentiel d'évaluation de la démarche de réemploi selon les exigences du Label CIRCOLAB® se structurent selon les chapitres et les points suivants :

### **1 - MANAGEMENT RÉEMPLOI**

- Intégrer contractuellement le réemploi dans la conception et l'exécution du projet.
- Réaliser une réunion de lancement réemploi conception.
- Communiquer par des données adaptées et sur un périmètre défini par le MO sur la plus-value environnementale et financière du réemploi en fin de conception et à la livraison.

### **2 - NAISSANCE**

- Identifier et missionner un référent réemploi qui sera en charge du pilotage de la démarche tout au long du projet.
- Réaliser ou récupérer le diagnostic ressources (si applicable au contexte du projet).
- Mettre en ligne des Fiches Information Matériaux sur des plateformes.
- Communiquer sur la démarche de réemploi définie pour le projet pour favoriser sa réussite.

### **3 - CONCEPTION**

- Etat des lieux des filières et sources de réemploi locales.
- Identifier et lister les familles de matériaux de réemploi ciblés pour le projet.
- Définir les objectifs de réemploi (quantitatifs et/ou qualitatifs) du projet et les intégrer aux marchés de travaux.
- Calculer les indicateurs environnementaux (émissions CO2 évitées, épuisement des ressources évité, énergie primaire économisée, eau douce économisée, déchets économisés).
- Respect des seuils environnementaux imposés par le label pour chaque indicateur.
- Désigner un lot « réemploi » responsable des matériaux réemployés et incontournable dans l'organisation d'approvisionnement.



#### 4 - CHANTIER

- Rédiger une note méthodologique : Définir et formaliser la méthodologie d'approvisionnement, stockage et mise en œuvre des matériaux.
- Vérification et justification de la conformité technique, architecturale et réglementaire des matériaux de réemploi.
- Suivi des objectifs de réemploi définis en conception pendant le chantier et renseigner les Fiches d'Information Matériaux.
- Intégration de nouveaux matériaux issus de réemploi non identifiés pendant la phase de conception.
- Mise à jour des indicateurs environnementaux calculés en conception.

#### 5 - LIVRAISON

- Etablir un inventaire des matériaux entrant, réellement réemployés sur le projet : % de réemploi atteints par lot.
- Actualiser le calcul des indicateurs environnementaux de la démarche de réemploi avec l'outil CIRCOLAB®.
- Bilan technique, environnemental et financier de fin d'opération avec l'équivalence BBCE.
- Respect des seuils environnementaux imposés par le label pour chaque indicateur.

#### **VII- Outils mis à disposition par le Label CIRCOLAB®**

Un ZIP label comprenant :

- Référentiel Label CIRCOLAB® ;
- Outil d'évaluation Label CIRCOLAB® ;
- Cahiers des charges Démarche Réemploi ;
- Outil calcul indicateurs environnementaux Label CIRCOLAB®.

#### **VIII- Opportunités de valorisation du Label CIRCOLAB®**

- Certificat
- Kit de communication (à venir)
- Utilisation du logo Label CIRCOLAB®
- Site internet CIRCOLAB®